

# CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT  
ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

2011 - 2016

## I. TABLE DES MATIÈRES

<b>Le but de la convention.....</b>	<b>2</b>
<b>Les références au cadre légal et réglementaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Le contexte de la commission scolaire.....</b>	<b>3</b>
<b>Constats et contributions au regard des cinq buts.....</b>	<b>6</b>
But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans .....	6-7-8-9-10
But 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française .....	11-12-13-14-15
But 3 : L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage .....	16-17
But 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.....	18-19-20
But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.....	21-22-23
<b>Les mécanismes de suivi.....</b>	<b>24</b>
<b>La reddition de comptes .....</b>	<b>24</b>
<b>Les engagements des parties .....</b>	<b>25</b>
<b>La durée de la convention.....</b>	<b>26</b>
<b>Les signataires de la convention .....</b>	<b>26</b>

## II. LE BUT DE LA CONVENTION

La convention de partenariat constitue la pièce maîtresse d'un nouveau mode de gestion instauré entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

Ce nouveau mode de gouvernance est une occasion unique de créer des alliances entre le ministère et la commission scolaire et de mobiliser tous les intervenants sur des orientations communes, des cibles à atteindre, des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux, une reddition de comptes transparente et, surtout, un mode de gouvernance qui positionne clairement le ministère et la commission scolaire au service de l'élève.

Cette convention de partenariat permet ainsi à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles d'affirmer publiquement ce qu'elle entend faire pour assurer la réussite du plus grand nombre de ses élèves.

Elle sera complétée par des conventions de gestion et de réussite éducative conclues entre la commission scolaire et chaque établissement, dans un même souci de cohérence et de complémentarité.

Cette convention de partenariat permettra à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de poursuivre la mise en chantier de plusieurs projets novateurs qui auront un impact sur la diplomation et la qualification de même que sur la persévérance des quelque 43 400 élèves qui fréquentent ses établissements.

## III. LES RÉFÉRENCES AU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

La convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est conclue dans le cadre des dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et des règlements applicables à la commission scolaire.

Ainsi, le ministère et la commission scolaire conviennent des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la commission scolaire.

La convention de partenariat de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles porte notamment sur les points suivants :

- les modalités de la contribution de la commission scolaire pour l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre;
- les principaux moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique;
- les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par celle-ci.

La signature de la convention de partenariat scelle un partenariat stratégique entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles lequel devrait faciliter l'atteinte des buts fixés.

## IV. LE CONTEXTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

### PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, malgré les efforts déployés, la réussite et la persévérance scolaires n'étaient pas au rendez-vous à la CSSMI. Le deuxième plan stratégique de la CSSMI 2006-2010 a permis de cibler des actions prometteuses. Ce plan stratégique s'est terminé le 30 juin 2010, soit au même moment où l'entrée en vigueur des modifications de la Loi sur l'instruction publique obligeait chaque commission scolaire à le réviser avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Compte tenu que le troisième plan stratégique de la CSSMI était en cours d'élaboration au moment de la signature de la première convention de partenariat en juin 2010, il a été convenu avec le Ministère de signer cette convention pour une période d'un an. À la suite de l'adoption du plan stratégique le 14 décembre 2010, la CSSMI a assuré l'arrimage de ces deux écrits à la lumière, entre autres, des derniers résultats scolaires disponibles à ce moment. Cet exercice d'actualisation a ainsi obligé la CSSMI à nuancer quatre des objectifs de la convention de partenariat ainsi que trois résultats attendus dans le plan stratégique.

Rappelons que la démarche retenue par la CSSMI pour l'élaboration de son troisième plan stratégique s'est inspirée de la méthodologie décrite dans le *Guide pour l'analyse stratégique d'une commission scolaire* de M. Pierre Collerette\*, professeur à l'Université du Québec en Outaouais. La première phase a débuté par une cueillette d'informations auprès de l'ensemble des établissements et des services administratifs. Cette cueillette a permis de dresser un état de situation et d'identifier les éléments à améliorer ainsi que les défis à relever à partir d'un portrait organisationnel et de portraits sectoriels de la CSSMI. Ceux-ci ont été bonifiés par un bilan du *Plan stratégique 2006-2010*. Cet état de situation a donné lieu, dans une deuxième phase, à la rédaction des énoncés du projet de plan stratégique, soit une vision, des valeurs, des orientations, des objectifs, des axes d'intervention et des résultats attendus. Par la suite, une période de consultation a permis de recueillir de nombreux avis et commentaires. Un large consensus a été exprimé par les membres du personnel, les instances, les comités et les partenaires interpellés sur le *Plan stratégique* proposé par la CSSMI.

Le plan stratégique 2011-2016 prend en compte les objectifs et les cibles du plan stratégique du MELS, les paramètres établis par la Ministre au regard de la convention de partenariat ainsi que les principaux éléments soulevés lors de la consultation.

\* Collerette, Pierre, *Guide pour l'analyse stratégique d'une commission scolaire*, Université du Québec en Outaouais, mai 2007.

### LE PROFIL DE LA CSSMI

#### SON TERRITOIRE

Le territoire desservi par la CSSMI se situe dans les Basses-Laurentides, dans la couronne nord des villes de Montréal et de Laval et il compte 16 municipalités et villes réparties dans quatre municipalités régionales de comté : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Lorraine, Mirabel, Oka, Pointe-Calumet, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide et une partie de Terrebonne.

#### LES ÉTABLISSEMENTS

54 écoles primaires accueillent plus de 20 800 élèves  
14 écoles secondaires accueillent plus de 15 300 élèves  
4 centres de formation professionnelle accueillent plus de 1 700 élèves (2007-2008)  
2 centres de formation générale aux adultes accueillent plus de 5 600 élèves (2007-2008)

#### L'OFFRE DE SERVICE

Au primaire comme au secondaire, les 68 établissements sont bien ancrés dans leur milieu et offrent des services de qualité qui répondent aux besoins des élèves. Plusieurs projets locaux visent le soutien de la motivation et le développement d'un sentiment d'appartenance, ainsi que le maintien de nombreux projets régionaux tels le Programme d'éducation internationale, la formation musicale intensive, le sport-études... De plus, des projets centralisés à la commission scolaire visent à offrir des services spécialisés, par exemple, mentionnons les projets Répît (primaire) et Fluppy (préscolaire) pour les élèves en difficulté de comportement ou le projet Déclîc (secondaire) pour les élèves ayant une problématique de consommation extrême.

Les quatre centres de formation professionnelle offrent 32 programmes conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP). Quatorze de ces programmes ont une autorisation permanente, neuf ont une autorisation provisoire et trois relèvent d'une entente avec une autre commission scolaire. De plus, six programmes permettent d'obtenir une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Pour les adultes qui ont une expérience de travail reliée à leur projet de formation, un service de reconnaissance des acquis leur est offert. Certains élèves vont chercher leurs préalables en formation générale en concomitance avec leur programme de formation professionnelle. Tous les centres proposent la possibilité d'un stage international.

Les deux centres de formation générale aux adultes offrent plusieurs programmes permettant de compléter un diplôme d'études secondaires (DES) ou une certification permettant d'accéder au marché du travail. Plusieurs élèves s'y inscrivent pour acquérir leurs préalables afin de poursuivre leurs études en formation professionnelle ou des études postsecondaires. Les centres offrent également un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement, ainsi qu'un service de reconnaissance des acquis pour aider l'élève adulte dans la clarification de son projet scolaire.

#### LES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

En 2009-2010, on dénombre 45 élèves handicapés âgés de 4 ans ainsi que 30 élèves handicapés à l'éducation préscolaire 5 ans en classes spécialisées. Au primaire, 1 328 élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage sont scolarisés à la CSSMI. Parmi ceux-ci, 583 élèves handicapés sont intégrés en classes ordinaires et 479 reçoivent des services dans 53 classes spécialisées. De plus, 11 classes spécialisées accueillent des élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage (DA) et 9 classes spécialisées accueillent les élèves ayant des troubles du comportement (DC).

Au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, 37 classes spécialisées répondent aux besoins des différents élèves handicapés. Pour cette même clientèle, au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, 5 classes spécialisées offrent la formation préparatoire au travail de 1<sup>re</sup> année et 3 classes spécialisées offrent la formation préparatoire au travail de 2<sup>e</sup> année. Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, 25 classes spécialisées offrent des services pour la clientèle en difficultés d'apprentissage (DA), 4 classes spécialisées pour les élèves en difficultés de comportement (DC) et 4 classes pour les élèves ayant des troubles du comportement et des difficultés graves d'apprentissage (AC).

Par ailleurs, une école à vocation régionale pour les élèves déficients intellectuels profonds accueille une centaine d'élèves provenant des secteurs périphériques de la CSSMI, soit cinq groupes d'élèves du primaire et neuf groupes d'élèves du secondaire.

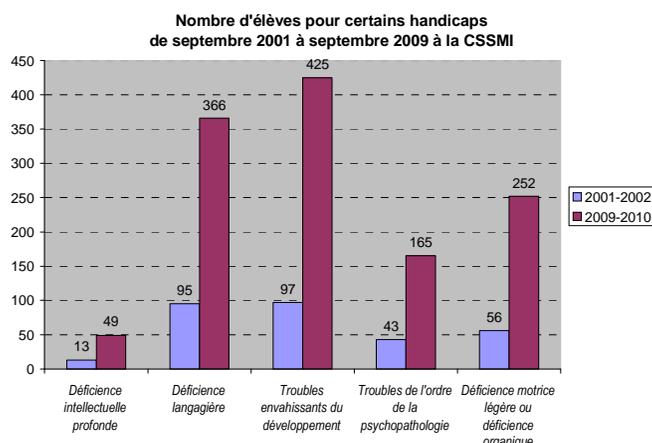
## LE PROFIL DE LA CLIENTÈLE DU TERRITOIRE

### LE PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ET L'ÉVOLUTION PRÉVUE DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE

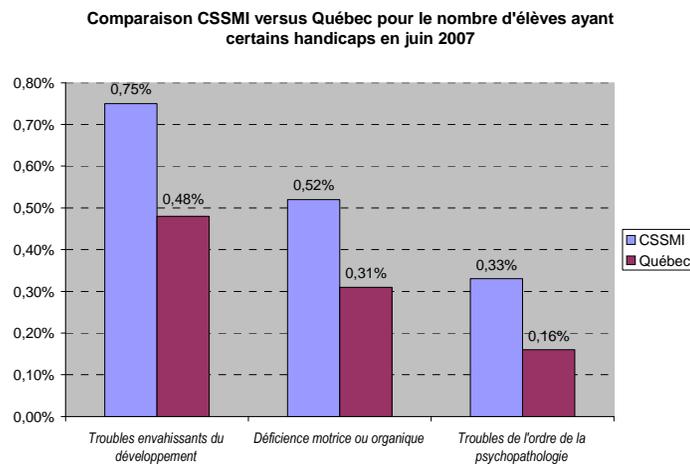
Les perspectives démographiques établies par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indiquent que la population du territoire de la CSSMI progressera de façon importante au cours des 20 prochaines années. On prévoit que les sous-régions Thérèse-de-Blainville, Mirabel et Deux-Montagnes présenteront respectivement des variations de 28,5 %, de 60,8 % et de 33,3 % de 2006 à 2031.

Par ailleurs, au cours des prochaines années, la CSSMI devra composer avec un contexte général de décroissance de sa clientèle scolaire. Malgré cette décroissance, qui se fera ressentir sur une grande partie du territoire, certains milieux vivront des débordements de clientèle.

Une augmentation observable du nombre d'élèves handicapés se retrouve sur le territoire de la CSSMI de 2001 à 2009. Le tableau suivant en démontre l'ampleur.



Quant aux données de juin 2007 pour l'ensemble du Québec, la CSSMI accuse des écarts supérieurs importants pour les élèves ayant des troubles envahissants du développement (TED) (0,75 % CS / 0,48 % QC), les élèves ayant une déficience motrice ou organique (0,52 % CS / 0,31 % QC) et elle a le double de la clientèle pour les élèves ayant des troubles de la psychopathologie (0,33 % CS / 0,16 % QC).



#### LES INDICES ACTUELS DE DÉFAVORISATION À LA CSSMI

La CSSMI dessert des familles relativement favorisées. La Stratégie d'Intervention Agir Autrement (SIAA), mise en place pour augmenter la réussite et la diplomation des élèves dans les milieux défavorisés, ne s'est déployée que dans cinq écoles primaires en 2009-2010. Par rapport à l'ensemble du Québec, la population desservie par la CSSMI compte 41,0 % moins de familles où les parents sont inactifs (4,2 % CSSMI / 17,1 % Québec) et 27,0 % moins de familles vivant sous le seuil de faible revenu (13,2 % CSSMI / 18,2 % Québec) selon les données 2006.

#### LA CONCURRENCE DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, on comptait deux établissements scolaires privés de niveau primaire et quatre établissements secondaires privés sur le territoire de la CSSMI. D'autres établissements privés, qui ne sont pas sur le territoire de la CSSMI, accueillent aussi des élèves. La proportion d'élèves du secondaire qui fréquente une école privée est similaire sur le territoire de la CSSMI par rapport au Québec.

## VI. CONSTATS ET CONTRIBUTIONS AU REGARD DES CINQ BUTS

### BUT # 1

#### L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

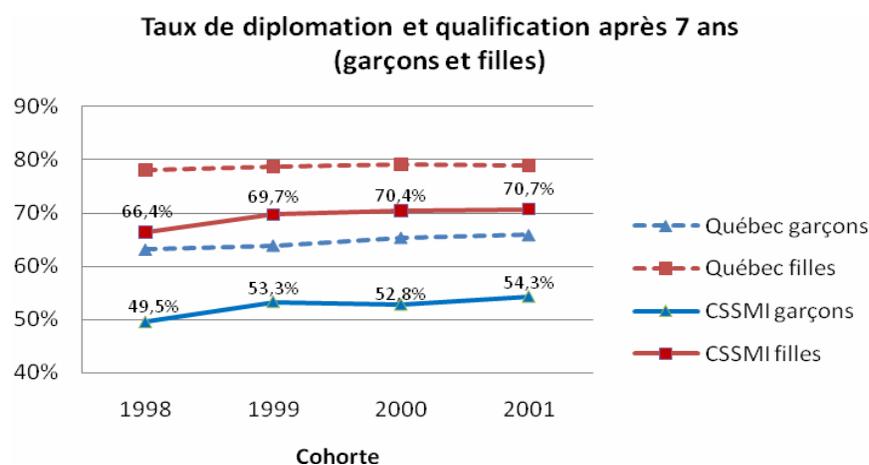
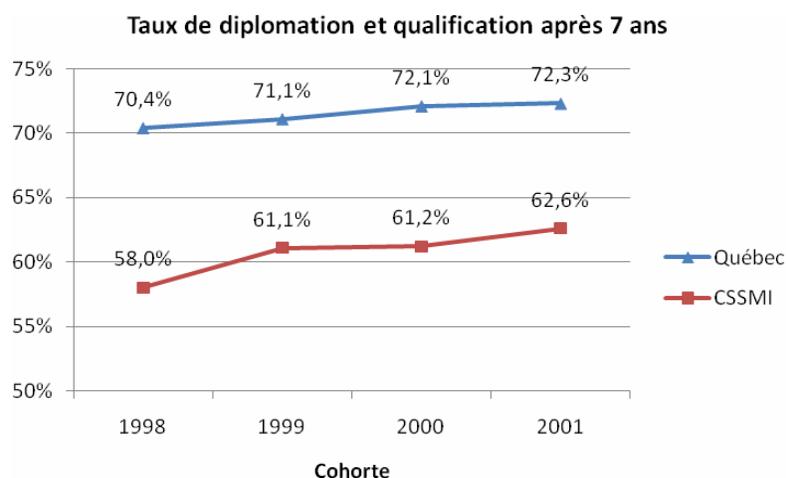
**Cible ministérielle pour la CSSMI : Augmentation du taux de diplomation et de qualification de 12,4 % pour atteindre 75 % d'ici 2020**

#### L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION

##### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats des dernières années montrent une augmentation significative de la persévérance scolaire et de la diplomation à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

Le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, qui pour la cohorte de 1998 s'élevait à 58,0 %, est passé à 62,6 % pour celle de 2001. Pour cette dernière cohorte, il s'élevait à 70,7 % chez les filles et à 54,3 % chez les garçons, ce qui est tout de même en deçà des taux des filles (78,9 %) et des garçons (65,9 %) de l'ensemble du Québec. Le taux de diplomation et de qualification du secteur des jeunes a progressé entre ces deux cohortes (de 51,1 % à 54,0 %), mais il est encore plus faible que dans les autres commissions scolaires (60,5 %).



L'analyse des résultats montre que l'échec en mathématique constitue un obstacle réel dans le cheminement scolaire de l'élève. Les mathématiques 436 et 514 constituent des zones de faiblesse marquées. En mathématique 436, l'écart négatif avec l'ensemble du Québec est supérieur à 10,0 % en juin 2008 (60,7 % CSSMI / 71,5 %) et 5 écoles sur 12 ont un écart négatif plus grand que 10,0 %. En mathématique 514, le taux de réussite en juin 2008 est plutôt faible, se situant à 64,9 % à la CSSMI, de 3,0 % inférieur à celui du Québec, soit 67,9 %. Il n'y a pas de difficulté particulière en mathématique 416 par rapport à l'ensemble du Québec.

Au primaire, il a été constaté, par le plan d'évaluation de la commission scolaire, qu'il y avait une zone de vulnérabilité au 2<sup>e</sup> cycle du primaire. 83,0 % des écoles, soit 45 sur 54, présentaient un taux d'échec de plus de 25,0 % en juin 2008. Les épreuves bisannuelles, qui seront administrées la prochaine fois en juin 2010, pourront mesurer une éventuelle progression. Malgré tout, la mathématique au 2<sup>e</sup> cycle du primaire demeure une zone à travailler.

Le taux de diplomation et de qualification de la formation générale des adultes fluctue et il est légèrement plus élevé que dans l'ensemble du réseau public (6,4 % en comparaison de 5,4 %). Par ailleurs, en formation générale adulte, le taux d'abandon est très élevé. La majorité des élèves abandonne dans les 10 premières semaines de formation.

En formation professionnelle, le taux de diplomation fluctue également, mais il est toujours inférieur à la moyenne du réseau public, malgré une hausse de 3,0 % en 2005-2006. Elle contribue à 2,3 % au taux de diplomation des élèves de moins de 20 ans. Par contre, il faut tenir compte de l'éventail limité de choix de programmes sur le territoire de la CSSMI. Le taux d'abandon varie en fonction des programmes, mais est également important. Le défi est majeur pour les élèves de moins de 20 ans en continuité.

## CONSTATS

### ZONES DE PERFORMANCE :

- La hausse du taux de diplomation en formation générale des jeunes
- Les résultats en hausse à la fois chez les filles et les garçons
- La hausse du taux de diplomation en formation générale des adultes
- La hausse du taux de la diplomation en formation professionnelle

### ZONES DE VULNÉRABILITÉ :

- Le faible taux de réussite en mathématique en 4<sup>e</sup> secondaire et en 5<sup>e</sup> secondaire
- Le faible taux de réussite en mathématique 2<sup>e</sup> cycle au primaire
- Le taux de diplomation en formation professionnelle inférieur à la moyenne nationale
- Le taux d'abandon élevé en formation générale des adultes

## OBJECTIFS MESURABLES

- Augmenter le taux de diplomation et de qualification de 6,2 % pour atteindre 68,8 % de diplomation et de qualification pour les jeunes de moins de 20 ans d'ici juin 2016
- Augmenter de 60,7 % à 70,0 % le taux de réussite de juin 2008, à l'épreuve ministérielle de mathématique de 4<sup>e</sup> secondaire d'ici juin 2016

### INDICATEURS UTILISÉS :

- Le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans
- Le taux de réussite aux épreuves ministérielles en mathématique de 4<sup>e</sup> secondaire

## MOYENS PROPOSÉS

- Analyse de la situation de la réussite scolaire faite par la direction en collaboration avec la direction générale adjointe responsable et la direction accompagnatrice en utilisant des outils de gestion tels que Lumix (tableau de bord) et autres, afin de cibler les foyers de difficultés des élèves.
- Développement des pratiques de gestion inhérentes à la planification et au pilotage des changements visés dans l'établissement et la mise en place de la supervision professionnelle auprès des enseignants concernés par l'accompagnement des directions d'établissement.
- Changements de pratique à instaurer pour améliorer la réussite et la persévérance des élèves dans les matières identifiées et les profils de formation par un accompagnement accru (formation, suivi et régulation) des conseillers pédagogiques (FGJ-FP-FGA).
- Suivi à faire auprès des enseignants des cours d'été par les conseillers pédagogiques pour la présentation de matériel de planification et de soutien à l'enseignement.
- Développement d'un outil d'éveil à la mathématique à l'éducation préscolaire.
- Soutien des Responsables Enseignants de l'Application du PROgramme de Formation (RÉAPROF) de chaque école primaire et secondaire afin de les outiller davantage pour qu'à leur tour ils accompagnent les enseignants de leur école en mathématique par un accompagnement des conseillers pédagogiques.

## V. CONSTATS ET CONTRIBUTION AU REGARD DES CINQ BUTS

### BUT # 1

#### L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

##### LES SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION

###### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de sortie sans diplôme ni qualification, qui s'élevait à 26,4% en 2003-2004, a diminué de façon importante à 15,1 % en 2008-2009.

Depuis 2004, année où le modèle organisationnel des écoles a été revu, passant d'organisation à courte portée (1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> cycle) à un modèle de la première à la cinquième secondaire sauf pour deux écoles étant en continuité, la persévérance s'est accrue dans plusieurs écoles.

Le taux des garçons qui, en 2003-2004 (35,1 %), était supérieur à celui des garçons de l'ensemble du Québec (27,8 %), se situe en 2008-2009 à 20,3 %, inférieur à celui des garçons de l'ensemble du Québec (22,8 %). Durant cette période, celui des filles a aussi diminué, passant de 17,8 % à 9,8 %, le situant en 2008-2009 à un niveau plus faible que les filles de l'ensemble du Québec (14,3 %).

Une proportion de plus en plus faible d'élèves de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles interrompt leurs études au premier cycle (9,9 % en comparaison à 21,1 % pour l'ensemble du Québec) en 2008-2009 tandis qu'en 3<sup>e</sup> secondaire, on retrouve une proportion plus grande d'élèves qui abandonnent leurs études par rapport à l'ensemble du Québec (36,3% en comparaison à 31,4 % pour l'ensemble du Québec)

Le passage du primaire vers le secondaire demeure une étape déterminante dans le cheminement de chaque élève. En 2009-2010, 90,3 % des élèves ont été promus au secondaire (donc 9,7 % en échec), mais 28,6 % de ces élèves doivent bénéficier de mesures d'appui en français, en mathématique et parfois dans les deux matières. La promotion confirmée par des résultats se situant à plus de 70,0 % au primaire est gagnante pour maintenir la réussite et la persévérance au secondaire.

De plus, la recherche prouve que le redoublement est un facteur de risque important de décrochage. Or, à la CSSMI, le nombre d'élèves doubleurs au primaire va en s'accroissant, passant de 3 élèves en 2002 à 230 élèves en juin 2009 et de 192 en juin 2010 (données locales). Ce facteur de risque doit donc être pris en compte.

###### CONSTATS

###### ZONES DE PERFORMANCE :

- La hausse du taux de persévérance dans plusieurs écoles
- La forte hausse de la persévérance des garçons et des filles
- La baisse de la proportion d'élèves qui abandonnent au 1<sup>er</sup> cycle

###### ZONES DE VULNÉRABILITÉ :

- Le nombre considérable et croissant de doubleurs au primaire
- Le nombre important d'élèves du primaire promus, mais recevant des mesures d'appui au secondaire
- La proportion d'élèves qui abandonnent en 3<sup>e</sup> secondaire

## **OBJECTIFS MESURABLES**

- Maintenir à 15,0 % le nombre de sortants sans diplôme ni qualification d'ici juin 2016
- Diminuer de 25,0 % le nombre d'élèves doubleurs au primaire d'ici juin 2016

### **INDICATEURS UTILISÉS :**

- Les sorties sans diplôme ni qualification selon les statistiques ministérielles
- Le nombre de doubleurs au primaire par année (indicateur local)

## **MOYENS PROPOSÉS**

- Accroissement du suivi de chaque élève décrocheur de la CSSMI par la continuité des services pédagogiques et complémentaires, la poursuite et la bonification du programme de promotion et de persévérance scolaire.
- Rencontre conjointe des enseignants du primaire et du secondaire en français et en mathématique pour mieux coordonner le contenu des programmes de formation dans le passage du primaire vers le secondaire.
- Accompagnement rapproché des enseignants du primaire par les conseillers pédagogiques des services éducatifs complémentaires pour mieux soutenir le cheminement des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou du comportement.
- Utilisation du tableau de bord Lumix par les directions d'établissement pour un dépistage précoce du décrochage dans le but d'identifier et de mieux soutenir les élèves à risques de décrocher.
- Accompagnement personnalisé de chaque élève qui entre au secondaire avec une année de retard par des enseignants-accompagnateurs

## V. CONSTATS ET CONTRIBUTIONS AU REGARD DES CINQ BUTS

### BUT # 2

#### L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

#### LECTURE

##### ANALYSE DES RÉSULTATS

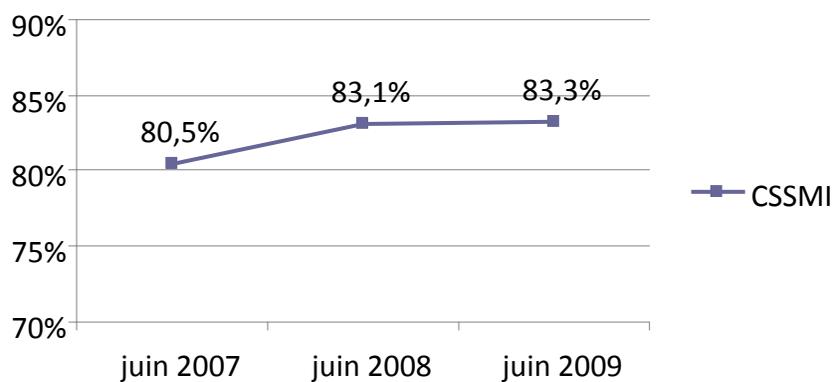
En juin 2007, 83,0 % des écoles primaires (45 sur 54) affichaient un taux d'échec supérieur à 20,0 % en lecture au 1<sup>er</sup> cycle du primaire. En juin 2009, la situation s'est grandement améliorée puisque seulement huit écoles se retrouvent dans cette même zone d'échec et une seule a conservé un taux d'échec de plus de 40,0 %. Cependant, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, la situation est préoccupante puisqu'une quarantaine d'écoles au deuxième cycle et une vingtaine d'écoles au troisième cycle se situent à plus de 20,0 % d'échec.

Les résultats CSSMI aux différentes épreuves se retrouvent dans le tableau suivant. Malgré des résultats assez positifs, il faut soutenir les écoles qui ont de plus grandes difficultés.

Taux de réussite en lecture au primaire à l'épreuve standardisée en juin 2009		
Fin 1 <sup>er</sup> cycle CSSMI	Fin 2 <sup>e</sup> cycle CSSMI	Fin 3 <sup>e</sup> cycle MELS
87,3 %	71,0 %	81,8 %

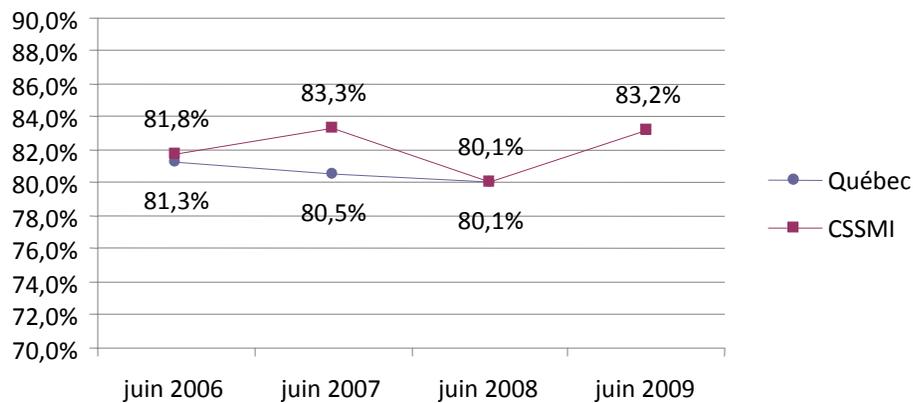
À la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, une augmentation constante du taux de réussite en lecture de juin 2007 à juin 2009 se traduit par des résultats de 80,5 % à 83,3 %. Cependant, 3 écoles sur 12 ont un écart négatif de plus de 5,0 % au taux de réussite de la CSSMI en juin 2009.

**Français- Lecture (2<sup>e</sup> secondaire)**  
**Taux de réussite à l'épreuve CSSMI**



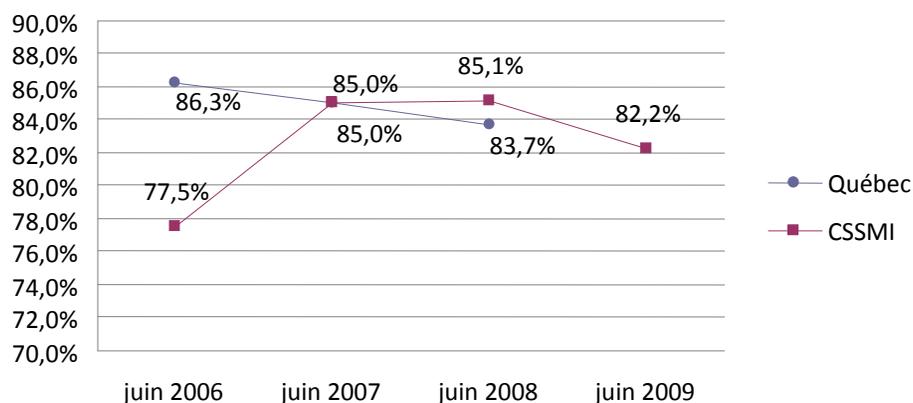
En 4<sup>e</sup> secondaire, le taux de réussite en lecture est quasi similaire à celui du Québec. En juin 2009, la CSSMI a bondi à 83,2 %. Seulement 2 écoles sur 12 ont un écart négatif de plus de 10,0 % au taux de réussite de la CSSMI de juin 2009. Les données disponibles pour l'ensemble du Québec sont celles de juin 2006 à juin 2008.

**Français - Lecture (4<sup>e</sup> secondaire)  
Taux de réussite à l'épreuve CSSMI**



À l'épreuve de lecture de 5<sup>e</sup> secondaire, la CSSMI a un taux de réussite semblable à celui du Québec. On ne peut dénoter une zone à risque de vulnérabilité.

**Français - Lecture (5<sup>e</sup> secondaire)  
Taux de réussite au bilan**



**CONSTATS**

**ZONE DE PERFORMANCE :**

- L'amélioration de la réussite en français lecture au 1<sup>er</sup> cycle du primaire

**ZONES DE VULNÉRABILITÉ :**

- Le faible taux de réussite en lecture au deuxième cycle du primaire dans environ 80,0 % des écoles
- Le taux d'échec important en lecture aux cours d'été (4<sup>e</sup> secondaire et 5<sup>e</sup> secondaire)

### OBJECTIF MESURABLE

- Augmenter de 82,2 % à 85,0 % le taux de réussite en lecture de 5<sup>e</sup> secondaire au bilan d'ici juin 2016

### INDICATEUR UTILISÉ :

- Les résultats CSSMI au bilan de lecture en 5<sup>e</sup> secondaire

### MOYENS PROPOSÉS

- Instaurer des changements de pratiques pédagogiques pour augmenter le taux de réussite et de persévérance des élèves (pratiques d'enseignement, pratiques évaluatives et différenciation) auprès des enseignants par un accompagnement accru des conseillers pédagogiques (formation, suivi et régulation) en français lecture au primaire, notamment au 2<sup>e</sup> cycle, et au secondaire.
- Outiller les Responsables Enseignants de l'Application du PROgramme de Formation (RÉAPROF) de chaque école primaire par le biais d'un accompagnement des conseillers pédagogiques quant aux différents types de lecture pour qu'à leur tour ils accompagnent les enseignants de leur école.
- Suivi des formations offertes aux enseignants du secondaire en 2009-2010 sur les stratégies de lecture dans toutes les matières, afin de mieux équiper les élèves en lecture dans toutes les matières.
- Interventions des deux bibliothécaires de la commission scolaire dans les établissements primaires et secondaires pour améliorer la gestion, l'animation des bibliothèques scolaires ainsi que les services documentaires aux élèves, et ce, selon les besoins de chaque milieu.
- Poursuite du projet Déclit qui vise spécifiquement les élèves de la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle du primaire ayant manqué de stimulations préalables à la lecture, mais qui n'ont pas de troubles spécifiques de lecture ou autres.

## V. CONSTATS ET CONTRIBUTIONS AU REGARD DES CINQ BUTS

### BUT # 2

#### L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

### ÉCRITURE

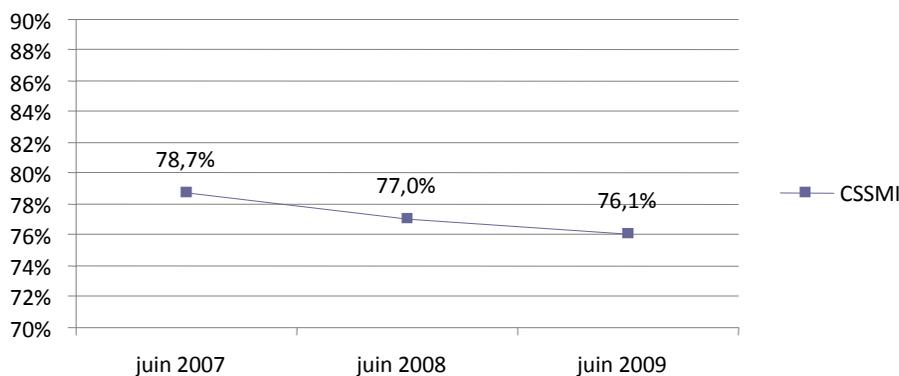
#### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les données qui apparaissent dans le tableau suivant démontrent que les résultats en écriture sont plus constants et plus élevés qu'en lecture. Cependant, certaines écoles ont des difficultés marquées. Il faudra donc les soutenir pour améliorer leur taux de réussite.

Taux de réussite en écriture au primaire en juin 2009		
Fin 1 <sup>er</sup> cycle CSSMI	Fin 2 <sup>e</sup> cycle MELS	Fin 3 <sup>e</sup> cycle MELS
92,8 %	89,1 %	91,3 %

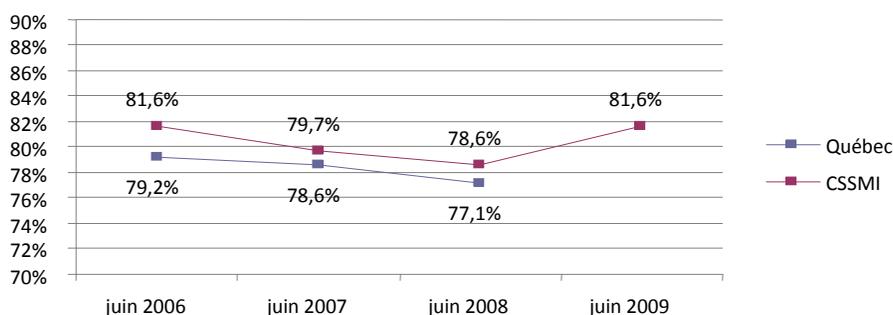
À la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire à la CSSMI, de juin 2007 à juin 2009, le taux de réussite a chuté de 2,5 % se situant à 76,14 % en juin 2009. Six écoles sur 12 ont un écart de moins de 5,0 % au taux de réussite de la CSSMI. Le défi de la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en écriture se traduira par une augmentation du taux de réussite à l'épreuve CSSMI.

#### Français - Écriture (2<sup>e</sup> secondaire) Taux de réussite à l'épreuve CSSMI



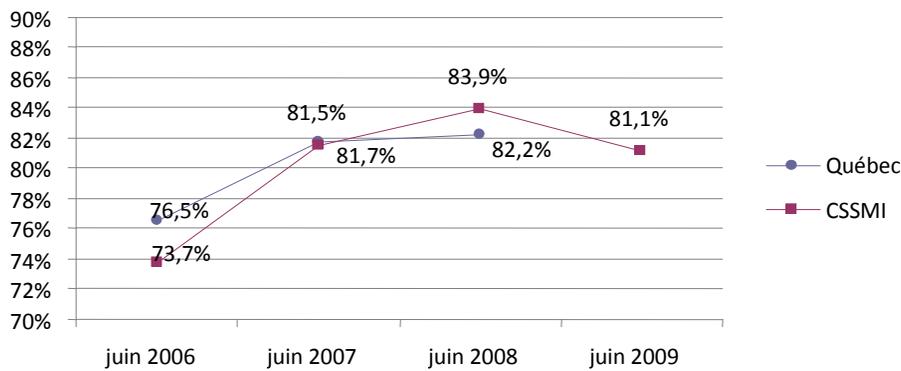
En 4<sup>e</sup> secondaire, la CSSMI conserve un taux supérieur à celui du Québec de juin 2006 à juin 2008, marqué par de petits écarts positifs. Les données disponibles pour l'ensemble du Québec sont celles de juin 2006 à juin 2008.

#### Français - Écriture (4<sup>e</sup> secondaire) Taux de réussite à l'épreuve CSSMI



À l'épreuve ministérielle de 5<sup>e</sup> secondaire, de juin 2006 à juin 2008, le taux de réussite de la CSSMI a bondi de 10,3 %, dépassant de 1,7 % l'ensemble du Québec en juin 2008.

**Français - Écriture (5<sup>e</sup> secondaire)**  
**Taux de réussite à l'épreuve ministérielle**



**CONSTATS**

**ZONES DE PERFORMANCE :**

- Le taux de réussite CSSMI en écriture de 4<sup>e</sup> secondaire supérieur à celui du Québec depuis juin 2006
- Le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de 5<sup>e</sup> secondaire de juin 2008 supérieur à celui du Québec

**ZONE DE VULNÉRABILITÉ :**

- Le taux de réussite en écriture à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire

**OBJECTIF MESURABLE**

- Augmenter à 80,0 % le taux de réussite en écriture à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire à l'épreuve ministérielle d'ici juin 2016

**INDICATEUR UTILISÉ :**

- Le résultat à l'épreuve ministérielle de la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en écriture

**MOYENS PROPOSÉS**

- Mise en place de changements de pratiques pédagogiques pour améliorer le taux de réussite et de persévérance des élèves auprès des enseignants (pratiques d'enseignement, pratiques évaluatives et différenciation) par un accompagnement accru des conseillers pédagogiques (formation, suivi et régulation) en français écriture au primaire et au secondaire, particulièrement dans les écoles où les difficultés sont marquées.
- Harmonisation des pratiques évaluatives en 5<sup>e</sup> secondaire entre celles des enseignants de la CSSMI et celles du ministère. Par la suite, l'élève est conscient de la correction faite et des améliorations à apporter et les enseignants peuvent ajuster leurs pratiques évaluatives.
- Poursuite des pratiques hebdomadaires ou cycliques d'écriture dans les classes du primaire et du secondaire, notamment au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

## V. CONSTATS ET CONTRIBUTION AU REGARD DES CINQ BUTS

### BUT # 3

#### L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

##### ANALYSE DES RÉSULTATS

À la première année d'implantation, soit en juin 2007, 320 élèves se sont inscrits au parcours axé sur l'emploi, volet de la formation menant à un métier semi-spécialisé. La deuxième année, une centaine d'élèves de moins ont choisi ce parcours grâce à des recommandations d'un comité de travail portant sur le profil de référence des élèves dans ce parcours. En juin 2009, le nombre d'inscriptions s'est maintenu par rapport à l'année précédente. Quant au portrait de la réussite sur ces trois ans, elle est de 55,0 %. Par ailleurs, les données sur la persévérance sont issues de la cohorte de 2009-2010 et le taux de persévérance se situe à 65,0 %. Il y a donc des efforts à faire pour améliorer ces résultats. Il faut aussi poursuivre le travail de référence des élèves dans ce parcours.

Parmi les élèves n'ayant pas réussi leur parcours FMS, certains abandonnent, certains se réinscrivent une seconde année dans ce même parcours ou ils choisissent de poursuivre en formation générale des adultes, compte tenu qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans et qu'ils peuvent y être admis.

##### CONSTATS

###### ZONE DE PERFORMANCE :

- Après une première année d'application, meilleure sélection des élèves dans la 2<sup>e</sup> année d'application du parcours axé sur l'emploi, volet formation menant à un métier semi-spécialisé

###### ZONES DE VULNÉRABILITÉ :

- Le taux d'abandon dans le parcours de formation menant à un métier semi-spécialisé
- Le taux de réussite à la baisse en juin 2009 en formation menant à un métier semi-spécialisé

## OBJECTIFS MESURABLES

- Augmenter le taux de réussite de 55,0 % à 65,0 % dans le parcours axé sur l'emploi, volet de la formation menant à un métier semi-spécialisé, d'ici juin 2016
- Augmenter le taux de persévérance de 65,0 % à 75,0 % des élèves inscrits dans le parcours axé sur l'emploi, volet de la formation menant à un métier semi-spécialisé, d'ici juin 2016

### INDICATEURS UTILISÉS :

- Indicateur local : le taux d'abandon par année dans le parcours axé sur l'emploi, volet de la formation menant à un métier semi-spécialisé
- Indicateur local : le taux de persévérance par année dans le parcours axé sur l'emploi, volet de la formation menant à un métier semi-spécialisé

## MOYENS PROPOSÉS

- Révision de la démarche et de l'application des plans d'intervention faits par les enseignants qui seront soutenus par les conseillers pédagogiques des services éducatifs complémentaires puisque les élèves dans ce parcours ont très souvent des difficultés identifiées.
- Analyse de la situation de la réussite scolaire faite par les directions d'établissement pour un dépistage précoce des élèves qui abandonnent ou dont les résultats sont insatisfaisants dans le but d'offrir un soutien personnalisé et de répondre aux besoins de chaque élève en utilisant des outils de gestion tels que Lumix (tableau de bord).
- Changements de pratique à instaurer dans l'application du programme de formation du parcours axé sur l'emploi pour améliorer la réussite et la persévérance des élèves par un accompagnement accru (formation, suivi et régulation) des conseillers pédagogiques.
- Analyse de la situation de l'évolution de la réussite, de façon à mieux comprendre les raisons de l'abandon pour qu'un plus grand nombre d'élèves suivent leur parcours (FMS ou FPT) jusqu'à leur qualification.

## V. CONSTATS ET CONTRIBUTION AU REGARD DES CINQ BUTS

### BUT # 4

#### L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

##### SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

###### ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour faire l'analyse de la situation, les données des autoportraits des manifestations et des autoportraits des actions de violence ont été recueillies en début d'année scolaire 2009.

À la suite de la synthèse des **autoportraits des manifestations** de violence reçues par **80,0 % des écoles primaires (43 sur 54)**, il est constaté :

- par 84,0 % des écoles primaires que la violence verbale (insultes, humiliation, menaces verbales...) se manifeste autant chez les garçons que chez les filles, notamment dans la cour d'école et les autobus scolaires. C'est le type de manifestations le plus fréquent.
- par 53,0 % des écoles primaires que la violence physique à mains nues (bagarre, coups de poing) s'observe davantage chez les garçons et particulièrement dans la cour d'école.
- par 58,0 % des écoles primaires que l'intimidation se vit autant chez les garçons que chez les filles, agresseurs ou victimes, plus spécifiquement dans la cour d'école.
- par 35,0 % des écoles primaires que des manifestations basées sur la race, la religion, l'orientation sexuelle ou un handicap sont vécues ou subies autant par les filles que par les garçons dans les lieux de transition.

Il n'y a eu que quelques suspensions au primaire en lien avec ces manifestations de violence en tout début d'année scolaire.

À la suite de la synthèse des **autoportraits des actions** faits par **43 écoles primaires** sur 54 (80,0 %), il est constaté que :

- 72,5% des écoles primaires ont déjà mis en place des programmes de prévention et de traitement de la violence reconnus ainsi que des stratégies locales pour plusieurs d'entre elles.
- 89,0 % des écoles primaires affirment que les élèves sont assurés d'une assistance rapide à la suite de divulgation de conduites de violence qu'ils subissent ou dont ils ont été témoins à l'école.
- 85,0 % des écoles primaires mentionnent qu'il existe des services d'accompagnement et de soutien aux élèves qui ont recours à des conduites de violence.
- 87,0 % des écoles primaires ont des modes de résolution de conflits qui privilégient la réparation du tort causé.
- 69,0 % des écoles primaires ont affirmé consigner dans le dossier d'aide particulière les interventions et le suivi faits par les intervenants au regard de la violence.
- 30,0 % des écoles primaires privilégient la participation des parents à l'élaboration du portrait concernant la prévention de la violence, le choix de pistes de solution pour prévenir et traiter la violence.

À la suite de la synthèse des **autoportraits des manifestations** de violence reçues par **69,0 % des écoles secondaires** (10 écoles sur 13), il est constaté...

- par 100 % des écoles secondaires que la violence verbale (insultes, humiliation, menaces verbales...) se manifeste autant chez les garçons que chez les filles, notamment aux abords de l'école et dans les lieux de transition, et ce, de façon fréquente.
- par 80,0 % des écoles secondaires que la violence physique à mains nues (bagarre, coups de poing) s'observe davantage chez les garçons, particulièrement aux abords de l'école et autant chez les filles que les garçons dans les lieux de transitions.
- par 100 % des écoles secondaires que l'intimidation se vit autant chez les garçons que chez les filles, agresseurs ou victimes, plus spécifiquement aux abords de l'école, et ce, de façon fréquente.
- par 100 % des écoles secondaires que les dommages aux biens publics sont causés autant par les garçons que les filles, principalement au bâtiment et au mobilier.

Il y a eu des suspensions pour chacune des manifestations de violence dans les écoles.

À la suite de la synthèse des **autoportraits des actions** faits par **60,0 % des écoles**, il est constaté que :

- les écoles secondaires mettent en place des projets locaux de prévention de la violence sans en avoir mesuré l'efficacité.
- 100 % des écoles secondaires affirment qu'il existe des services d'accompagnement et de soutien aux élèves victimes ou témoins de conduites de violence.
- 40,0 % des écoles mentionnent qu'il est difficile d'établir la collaboration et la concertation entre les enseignants et le personnel des services externes.
- 50,0 % des écoles disent ne pas avoir de modalités prévues pour mesurer l'efficacité des règles de vie et de discipline de l'école.
- 40,0 % des écoles affirment que les parents participent à l'élaboration du portrait concernant la prévention de la violence et le choix des pistes de solution pour prévenir et traiter la violence.

## CONSTATS

### ZONES DE PERFORMANCE :

- L'autoportrait des manifestations de violence réalisé par la majorité des écoles primaires et secondaires
- La mise en place de programmes reconnus au primaire

### ZONES DE VULNÉRABILITÉ :

- La cour d'école au primaire et au secondaire, les abords de l'école et les lieux de transition comme lieux propices aux manifestations de violence
- La violence verbale, la violence à mains nues et l'intimidation comme les principales manifestations de violence au primaire et au secondaire
- La faible participation des parents au secondaire dans l'élaboration de portraits et de pistes de solution pour contrer la violence
- Le peu de modalités prévues au secondaire pour mesurer l'efficacité du code de vie
- La difficulté à établir une collaboration et une concertation entre les enseignants et le personnel des services externes

### **OBJECTIFS MESURABLES**

- S'assurer que 100% des établissements aient mis en œuvre une stratégie en prévention ou en traitement de la violence selon leur portrait des manifestations ou des actions à partir de mesures dont l'efficacité est reconnue, et ce, d'ici juin 2013
- Que chaque établissement en mesure les impacts d'ici juin 2016

### **INDICATEURS UTILISÉS :**

- Le pourcentage des établissements ayant mis en place une stratégie d'intervention efficace en prévention et en traitement de la violence d'ici 2013
- L'analyse d'impacts faite par les établissements

### **MOYENS PROPOSÉS**

- Soutien de la conseillère pédagogique responsable de la prévention et du traitement de la violence pour identifier une stratégie de prévention ou de traitement de la violence pertinente pour le milieu et en mesurer l'efficacité.
- Diffusion de moyens efficaces répertoriés par l'Institut National de la Santé publique du Québec à l'égard des facteurs de protection et accompagnement par la conseillère pédagogique pour leur appropriation.

## VI. CONSTATS ET CONTRIBUTION

### BUT # 5

#### L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

##### ANALYSE DES RÉSULTATS

Entre les années scolaires 2007-2008 et 2008-2009, le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits est passé de 353 à 466, soit une hausse de 113 élèves. Par contre, la proportion des moins de 20 ans sur l'ensemble de la clientèle de la FP a diminué de 2,0 % entre 2007 et 2008.

En ce qui concerne les statistiques de l'année scolaire 2007-2008, 48,0 % de la clientèle inscrite en formation professionnelle était âgée de moins de 20 ans, comparativement à 34,0 % au Québec.

Année	19 ans et -	20 ans et +	Total	% de 19 ans et -	% de 19 ans et moins (Québec)
Total 2007-2008	353	386	739	48,0 %	34,0 %
Total 2008-2009	466	551	1017	46,0 %	Non disponible

Les tableaux suivants démontrent l'évolution de la clientèle des moins de 20 ans inscrite en formation professionnelle :

Nombre de nouveaux inscrits dans les programmes que la CSSMI est autorisée à dispenser		
Programmes sans concomitance	2007-2008	2008-2009
Représentation	10	11
Production laitière	3	6
Production de bovins de boucherie		1
Fleuristerie	4	11
Vente-conseil	37	45
Production horticole	7	8
Secrétariat	12	27
Techniques d'usinage	11	15
Usinage sur machines-outils à commande numérique		
Soutien informatique	27	37
Comptabilité	10	25
Dessin de bâtiment	28	27
Service-conseil à la clientèle en équipement motorisé	1	11
Lancement d'une entreprise	11	12
Mécanique automobile	45	59
<b>Total :</b>	<b>206</b>	<b>295</b>
Programmes offerts en concomitance	2007-2008	2008-2009
Fleuristerie	8	
Vente-conseil	16	9
Secrétariat	3	7
Techniques d'usinage	11	5
Comptabilité	2	2
Mécanique automobile	18	19
Opération d'équipements de production	21	
<b>Total :</b>	<b>79</b>	<b>42</b>

Nombre de nouveaux inscrits fréquentant des programmes en entente avec d'autres commissions scolaires		
Programmes sans concomitance	2007-2008	2008-2009
Cuisine d'établissement	3	5
Décoration intérieure et étalage	29	38
Mécanique agricole	6	3
Réalisation d'aménagements paysagers	4	9
Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé	5	
Mécanique véhicules légers	9	5
Entretien général d'immeubles		5
Procédés infographiques		20
Santé, assistance et soins infirmiers		16
Assistance à la personne en établissement de santé		6
Assistance à la personne à domicile		2
Total :	56	109
Programmes offerts en concomitance	2007-2008	2008-2009
Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé	10	
Mécanique véhicules légers		2
Procédés infographiques		5
Réalisation d'aménagements paysagers		13
	10	20

De ces tableaux, un certain nombre de constats émergent :

- Il y a une baisse de près de 50,0 % du nombre d'inscrits de moins de 20 ans dans les programmes en concomitance de la commission scolaire.
- Peu d'élèves de moins de 20 ans s'inscrivent dans le secteur de l'agriculture dont 6 programmes sont autorisés à la CSSMI

La commission scolaire possède somme toute un éventail limité de choix de programmes comparativement aux autres commissions scolaires en périphérie. De plus, la possibilité d'augmenter le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans est restreinte, étant donné le manque d'espace pour accueillir une nouvelle clientèle, comme en témoigne l'incapacité d'implanter les programmes autorisés provisoirement en coiffure et en esthétique, programmes qui sont populaires auprès des jeunes de moins de 20 ans.

En 2008-2009, la CSSMI a obtenu des autorisations provisoires pour dispenser 3 programmes de formation professionnelle, soit cuisine d'établissement et réalisation d'aménagements paysagers sur une période de 3 à 5 ans, et mécanique agricole pour une année seulement.

En 2009-2010, 5 autorisations permanentes ont été accordées à la CSSMI, soit entretien général d'immeubles, mécanique agricole, mécanique de véhicules légers, assistance à la personne en établissement de santé et assistance à la personne à domicile.

En 2010-2011, une autorisation provisoire en santé, assistance et soins infirmiers a été aussi accordée à la CSSMI.

## CONSTATS

### ZONES DE PERFORMANCE :

- La mise en place de la voie de la concomitance comme facteur d'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle
- L'accueil de nouveaux élèves de moins de 20 ans dû aux ententes avec d'autres commissions scolaires pour offrir de nouveaux programmes (voir les tableaux dans la section « Analyse des résultats »)

### ZONES DE VULNÉRABILITÉ :

- Le choix encore limité de programmes et le manque d'espace
- Un intérêt plus faible des élèves de moins de 20 ans pour les programmes en agriculture

### **OBJECTIF MESURABLE**

- Augmenter de 15,0 % le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle d'ici juin 2016

#### **INDICATEUR UTILISÉ :**

- Nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle

### **MOYENS PROPOSÉS**

- Poursuite de la valorisation et maintien de l'offre de services par concomitance auprès des élèves de moins de 20 ans des écoles secondaires et des centres FGA.
- Développement d'un ou de plusieurs projets particuliers pour des élèves d'au moins 15 ans destinés à la formation professionnelle.
- Valorisation de la place de la formation professionnelle auprès des jeunes de moins de 20 ans dans le cadre de l'approche orientante instaurée dans les établissements.

## VI. LES MÉCANISMES DE SUIVI DE LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE

- La Direction générale privilégie une approche de gestion par projet pour actualiser le plan stratégique. Cette approche par projet met à contribution l'expertise et le talent de gestionnaires et de personnes-ressources provenant de différentes unités administratives au sein de la Commission scolaire ou même de l'extérieur.
- Ainsi, tout au cours des cinq prochaines années, des équipes multidisciplinaires, chacune sous le leadership d'un chef de projet, auront la responsabilité de mener des travaux portant sur les axes d'intervention afin d'atteindre les objectifs du plan.
- Des rencontres de suivi trimestrielles réunissent les chefs de projet et les membres de la direction générale.
- Deux fois par année, les chefs de projet présentent un rapport d'étape aux membres du Comité consultatif de gestion.
- De plus, grâce à la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance, la direction générale rencontre périodiquement les directions d'établissement (cinq rencontres par année) afin d'effectuer une régulation structurée, méthodique et documentée, à l'aide d'outils de gestion spécifiques (notamment le tableau de bord Lumix) portant sur les pratiques et le développement professionnels associés aux résultats obtenus.
- La direction générale effectue également un accompagnement rapproché des directions d'établissement dans le but de développer des pratiques de gestion associées à la planification et au pilotage des changements visés dans leur établissement, ainsi qu'à la mise en place d'une supervision professionnelle structurée.

## VII. LA REDDITION DE COMPTES

- La direction générale rend compte annuellement au Comité exécutif des travaux d'actualisation du plan stratégique et des résultats obtenus en lien étroit avec les objectifs poursuivis et les résultats attendus.
- Le rapport annuel, présenté en assemblée publique, fait également état des résultats obtenus au regard des objectifs poursuivis par le plan stratégique.
- La Commission scolaire publie son rapport annuel au plus tard le 30 novembre, lequel couvre l'année scolaire précédente.

## VIII. LES ENGAGEMENTS DES PARTIES

Considérant que la convention de partenariat vise à accroître la persévérance scolaire et la réussite des élèves;

Considérant que les commissions scolaires contribuent à la mise en œuvre des orientations et des plans d'action ministériels;

Considérant que la signature de la convention de partenariat n'a pas pour objectif d'ajouter des ressources financières additionnelles à celles qui sont allouées à la Commission scolaire conformément aux règles budgétaires;

Considérant que les commissions scolaires contribueront, s'il y a lieu, à des travaux qui seront mis en place par le MELS afin de définir de nouveaux indicateurs;

Les parties conviennent des engagements suivants :

### LE MELS S'ENGAGE À :

- Soutenir la Commission scolaire dans la mise en œuvre et le suivi de sa convention de partenariat et dans le processus de reddition de comptes;
- Fournir, au fur et à mesure de leurs disponibilités, des données statistiques, de l'information ou des analyses pertinentes permettant de soutenir la mise en œuvre de la convention de partenariat.

### LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES S'ENGAGE À :

- Assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics qui lui sont confiés;
- Assurer une gestion axée sur les résultats qui permettra de :
  - Mettre en œuvre les moyens identifiés dans la convention de partenariat;
  - Atteindre les objectifs mesurables convenus dans la convention de partenariat.

## IX. LA DURÉE DE LA CONVENTION

La convention de partenariat de la CSSMI durera cinq ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016.

Il sera possible de réviser annuellement la convention de partenariat, au besoin, après le dépôt du rapport annuel de la Commission scolaire, avant le 30 novembre de chaque année.

## XII. LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Pour le Ministère :



Line Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

8 août 2011

date



Alain Veilleux, sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire et responsable des régions

2011-07-12

date

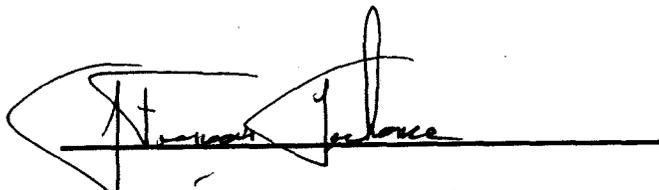
Pour la Commission scolaire :



Paule Fortier, présidente de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

21/06/2011

date



Jean-François Lachance, directeur général de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

21/06/2011

date